



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DES VOSGES**

Unité Départementale des Vosges  
de la DIRECCTE Grand Est

**ARRETE n° 542/18**  
portant autorisation de dérogation au repos dominical

**Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- VU la demande reçue le 18/01/2018 établie par la Société DECATHLON de Saint-Dié à l'effet d'être autorisée, en application de l'article L 3132-20 du code du travail, à donner un autre jour que le dimanche le repos hebdomadaire à une partie du personnel ;
- VU les avis du C.E. consulté le 16/10 et le 11/12/2017 ;
- VU l'accord d'entreprise du 04/12/2009 ;
- VU les articles L 3132-20 et L 3132-21 du code du travail ;
- VU les avis émis dans le cadre de la consultation à laquelle il a été procédé le 24/01/2018 conformément à l'article L 3132-21 du code du travail ;
  
- **CONSIDERANT** que la Société DECATHLON de Saint-Dié doit faire travailler 15 salariés les dimanches 18 février, 25 mars et 7 octobre 2018 ;
  
- **CONSIDERANT** que cette demande est motivée par l'ajustement de l'offre en fonction de la saisonnalité qui entraîne des déplacements de gondoles ;
  
- **CONSIDERANT** que ces modifications ne peuvent être réalisées en présence des clients pour des raisons de sécurité ;
  
- **CONSIDERANT** les compensations salariales et les modalités de répartition de l'horaire hebdomadaire prévues par cette société ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Vosges,

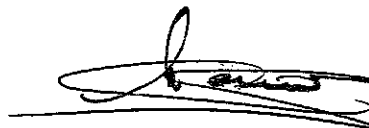
.../...

**ARRETE**

- Article 1** La Société DECATHLON de Saint-Dié est autorisée à donner le repos hebdomadaire un autre jour que les dimanches 18/02, 25/03 et le 07/10/2018 aux 15 salariés concernés :
- Article 2** Madame la secrétaire générale de la préfecture des Vosges et Monsieur le responsable de l'unité départementale des Vosges de la DIRECCTE Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges,

Epinal, le 12 février 2018

Le Préfet des Vosges,  
P/Le responsable  
de l'unité départementale des Vosges  
Le directeur adjoint,



Mickaël MAROT